



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Montauban, le 14 mars 2022

### **Signature du protocole d'intention relatif à l'aménagement du diffuseur de Lacourt-Saint-Pierre, sur l'autoroute A62, dans le Tarn-et-Garonne**

Lundi 14 mars 2022, en présence de Jean Castex, Premier ministre, Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, Carole Delga, présidente la Région Occitanie, Michel Weill, président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, Thierry Deville, 1<sup>er</sup> vice-président du Grand Montauban communauté d'agglomération et Pierre Coppey, président directeur général de Vinci Autoroutes, ont signé un protocole d'intention relatif à l'aménagement du diffuseur de Lacourt-Saint-Pierre, sur l'autoroute A62, dans le Tarn-et-Garonne

Cet aménagement s'inscrit dans un projet de territoire permettant de renforcer l'accessibilité d'un secteur en fort développement, en favorisant la desserte du Tarn-et-Garonne et en fluidifiant les déplacements structurants au sud de l'agglomération de Montauban. Ce diffuseur améliorera l'accès à la future gare LGV de Bressols et aux équipements du territoire accompagnant la réalisation de cette future gare.

La maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de réalisation du diffuseur est confiée à Vinci Autoroutes, concessionnaire de l'autoroute A62. Le montant d'investissement nécessaire à la réalisation de l'échangeur est estimé à ce jour à 22 M€ HT (valeur mai 2020), hors coûts d'entretien et d'exploitation. Il est établi sur la base des études d'opportunité et de faisabilité réalisées par Vinci Autoroute. Les études à venir permettront d'affiner le montant prévisionnel de cet équipement.

Le financement sera assuré pour 30 % par l'État au travers de son concessionnaire Vinci Autoroutes (soit 6,60 M€ HT), 15 % par la Région Occitanie (soit 3,30 M€ HT), 31,45% par le département de Tarn-et-Garonne (soit 6,92 M€ HT) et 23,55% par la communauté d'agglomération du Grand Montauban (soit 5,18 M€ HT). L'opération pourra mobiliser des contributions d'autres collectivités territoriales.

La signature de cet accord est :

- l'expression concrète d'une ambition forte et constante de l'État, de la Région Occitanie, du Département de Tarn-et-Garonne et du Grand Montauban Communauté d'agglomération en faveur du développement et de l'attractivité du territoire,
- la reconnaissance du caractère structurant du projet, qui concerne de nombreux partenaires publics et privés,
- et un engagement commun d'apporter aux habitants, aux collectivités, aux entreprises, un service de qualité, à la hauteur des enjeux et des attentes, tout particulièrement dans la

perspective de l'arrivée de la LGV Toulouse-Bordeaux dans le cadre du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO).

#### **CONTACTS PRESSE**

**Préfecture d'Occitanie :**  
Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

[service-presse@occitanie.gouv.fr](mailto:service-presse@occitanie.gouv.fr)

**Région Occitanie :**  
[service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr)  
05 61 33 53 49 / 52 75

**Conseil départemental du Tarn-et-Garonne :**  
**Marie-Claude GAYRAL**  
**Service communication**  
Tél : 05 63 91 82 52 / 06 58 20 68 16  
[marie-claude.gayral@ledepartement82.fr](mailto:marie-claude.gayral@ledepartement82.fr)

**Grand Montauban :**  
Guillaume MARSEILLAN  
Service Communication  
Tél : 05 63 22 12 97 | 06 47 69 93 70  
[contactpresse@ville-montauban.fr](mailto:contactpresse@ville-montauban.fr)